

trompé d'autres pour les faire signer ; 3o. que quelques-uns ne pensaient point la chose sérieuse, ni qu'elle dût être portée à Rome, ou réalisée avant longtemps. Ainsi il faut retrancher de ces 26 prêtres 7 qui ont protesté contre cette insertion de leurs noms, ou qui ont signé la requête en opposition à ce projet. De plus il y en a deux qui ont laissé le Clergé du Sud et deux qui sont morts depuis ce temps. C'est donc onze prêtres qu'il faut retrancher des 26 inscrits comme favorables au diocèse projeté de Nicolet !! Ce premier document avec les lettres qui l'accompagnent prouve donc que les pétitionnaires ne sont guères qu'au nombre de 15 ou 16 sur 64 prêtres que l'on compte au Sud du fleuve.

Le second document est la requête présentée dernièrement à Mgr. le délégué par les prêtres du Sud opposés à ce projet, avec plusieurs lettres sur le même sujet. Je dois d'abord dire à Vos Eminences : 1o. que cette requête a été préparée et proposée à la signature des prêtres du Sud, tout-à-fait à mon insu, et sans que j'en aie eu le moindre soupçon. 2o. Que Mgr. le Délégué n'avait exprimé à plusieurs reprises, ainsi qu'à quelques prêtres du diocèse, le désir d'avoir une nouvelle expression des sentiments du Clergé du Sud sur ce projet de démembrement du diocèse, parce que le principal promoteur de cette mesure lui assurait qu'à peu près tout le Clergé du Sud était en faveur de cette division. 3o. Que cette requête quand elle m'a été communiquée, était déjà couverte de 33 signatures dûment certifiées et que plusieurs autres avaient déclaré être prêts à la signer si je le demandais.

Par respect pour la vérité et en justice pour la grande majorité du Clergé du Sud qui était opposé à ce projet, j'ai compris que je devais réfuter le *faux avancé* du principal promoteur de la division qui avait assuré à Mgr. le Délégué que ce Clergé était à peu près *unanime à demander la division du diocèse*. De plus j'ai cru que pour répondre au désir de Son Excellence, je devais engager les prêtres dont je ne connaissais pas sûrement l'opinion sur ce sujet, à me dire *en toute liberté* ce qu'ils en pensaient ; parce que c'était un devoir pour moi de renseigner Mgr. le Délégué avec toute l'exactitude possible sur les véritables sentiments de ces prêtres au sujet de cette importante question, vu que Son Excellence m'avait plusieurs fois exprimé le désir de les connaître.

Sur cette invitation trois apposèrent leurs signatures à cette requête, et quatre m'autorisèrent par lettre à la faire pour eux (v. p. j. Nos. 20, 21, 22, 23). Ce qui porte à 40 le nombre des signataires de cette requête en opposition à la division du diocèse. Trois exprimèrent leur opposition par lettre sans signer la requête. (Nos. 6, 13, 14.) Cinq ont préféré pour diverses raisons s'abstenir sur cette question, le dernier M. H. Alexandre, Curé de Durham, n'ayant fait connaître son opinion qu'après que la requête eût été remise à S. E. Mgr. le Délégué.

Tels sont, Eminentissimes Seigneurs, les renseignements le plus précis qu'il m'a été possible de donner à Mgr. le Délégué des sentiments du Clergé du Sud sur ce projet.

EN VOICI LE RÉSUMÉ.

1o. Signataires de la requête en opposition.....	40
2o. Opposition exprimée par lettre.....	3
3o. Abstentions	5
4o. Pétitionnaires (dont 8 du Séminaire de Nicolet).....	16

64

La liste dressée par les pétitionnaires en 1875 et la requête des opposants avec les lettres qui l'accompagnent en 1877 prouvent clairement que les pétitionnaires ne forment qu'une bien petite partie du Clergé du Sud et à plus forte raison du Clergé de tout le diocèse qui compte 132 prêtres.

J'ai appris dernièrement que 5 ou 6 signataires de la requête avaient écrit *confidentiellement*, à Mgr. le Délégué, pour retirer leurs signatures de cette requête, sous prétexte qu'ils n'avaient pas signé librement. C'est un procédé que Vos Eminences apprécieront à sa valeur, et dont je me plains ; parce qu'ils font par là planer un soupçon injuste et injurieux sur deux des prêtres les plus respectables du diocèse, et même sur leur évêque qui ont certifié que toutes ces signatures avaient été données *volontairement et librement*. Si en signant en apparence de *plein gré et même avec plaisir* cette requête, ils ont trompé ces vénérables prêtres et leur évêque, en agissant contre leurs convictions, c'est sur eux qu'en doit peser la responsabilité, parce que personne ne les a forcés